

Bienvenue à



Livret
d'Accueil

Edition 2022

MOT D'ACCUEIL DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes installés depuis peu à Janailhac. Le Conseil Municipal ainsi que les agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans notre charmante commune du Sud Haute-Vienne.

Idéalement localisée entre deux pôles économiques que sont Limoges et Saint-Yrieix-La-Perche, Janailhac bénéficie d'un cadre de vie agréable, verdoyant et reposant avec ses chemins de randonnées ainsi que son patrimoine architectural.

Janailhac offre à sa population des services indispensables, notamment sur le plan de l'enseignement, de la culture, des commerces de première nécessité ainsi que de l'offre de santé basée sur le territoire du Pays de Nexon.

Disposant également d'un tissu associatif dynamique, vous pourrez vous épanouir pleinement dans votre nouvel environnement.

Ce livret d'accueil a été élaboré à votre intention afin de faciliter vos démarches et votre installation.

Pour compléter l'accès à l'information, plusieurs supports sont à votre disposition :

Le site de la commune : www.janailhac-mairie.fr, l'application mobile Panneau Pocket ainsi que le bulletin municipal qui est diffusé semestriellement.

Vous y trouverez des renseignements utiles qui concernent votre quotidien à Janailhac.

Les référents de villages ainsi que les services municipaux se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pourrez également nous faire part de vos suggestions par le biais de la boîte à idées installée contre la bascule aux livres près de l'école.

Nous vous souhaitons un très agréable et long séjour dans notre commune.

Bien à vous

Philippe DEVARISSIAS

Maire de Janailhac



SOMMAIRE

	
MOT D'ACCUEIL DU MAIRE	
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	2
JANAILHAC AUJOURD'HUI	4
VIE MUNICIPALE	6
VIE DE LA COMMUNE	11
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	12
PETITE ENFANCE – ENFANCE	16
SCOLAIRES	17
QUE FAIRE PENDANT LES TEMPS LIBRES ?	19
MOBILITE	21
TISSU ECONOMIQUE ET ASSOCIATIF	22
IMPOTS ET TARIFS	24
GESTION DES DECHETS	26
INTERCOMMUNALITE	28
COORDONNEES ET NUMEROS UTILES	30
BLOC NOTE	31
NUMEROS D'URGENCE	32
	

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE



La commune de Janailhac est située à une altitude variant entre 295 mètres (Pont d'Abjat) et 408 mètres (Le Bas fût), elle s'étend sur une surface de 18 km² et est située à 22 Km au sud de Limoges et 15 km au nord de Saint-Yrieix-la-Perche.

La route départementale **704, autrefois chemin royal** réalisé à la fin du 18^{ème} siècle reliant Limoges à Saint-Yrieix, traverse la commune du nord au sud sur 5 km de Betour à la Barrière. La voie ferrée reliant la capitale du Limousin à la cité d'Arédius a été construite en 1875. Elle traverse la commune du pont des Vanneaux (commune de Nexon) au pont de Chamessouze.

La commune est située sur la **ligne de partage des eaux** entre les bassins de la Garonne et de la Loire. La partie Est (le Bourg, la Jaussaunie etc) est concernée par le bassin de la Loire par les ruisseaux du Boucheron, du Breuilh... qui se jettent dans la Ligoure qui coule vers la Loire. La partie Ouest (Rongéras Plaud etc) avec notamment la rivière l'Isle est concernée par le bassin de la Garonne.



La rivière **l'Isle** prend sa source sur la commune dans les prés autour du village de **Rongéras**. Elle se jette dans la Garonne à Libourne après avoir parcouru 255 km et arrosé 66 communes en Haute Vienne, en Dordogne et en Gironde.

L'essentiel de l'activité économique de notre commune est lié à l'agriculture. A la fin des années 50 et au début des années 60 la commune, sous l'impulsion du maire, Henri Bonnet, a été remembrée. Aujourd'hui ce sont une petite dizaine d'exploitations qui se consacrent à l'élevage bovin et ovin.

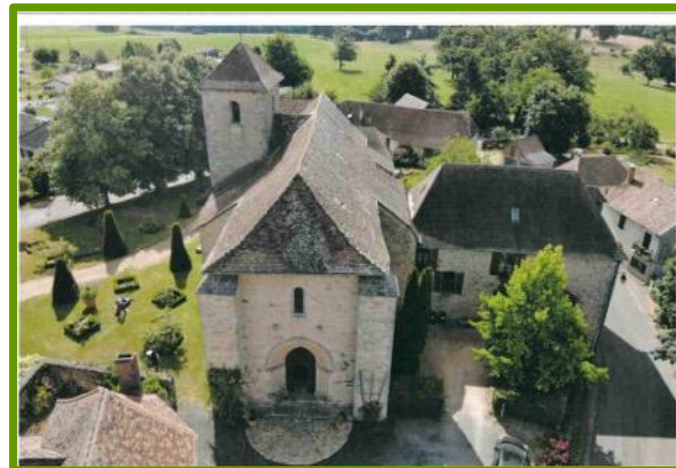
La population de Janailhac a décliné pendant une grande partie du 20^{ème} siècle passant de 1 000 habitants en 1900 à 360 en 1990. Depuis, elle progresse à nouveau et c'est aujourd'hui 541 habitants qui vivent sur la commune.

La plus ancienne trace de l'homme connue a été découverte à **Marginier** à la fin du 19^{ème} siècle.

Il s'agit d'une hache de bronze datant d'environ de 1800 avant JC Le nom des villages nous indique aussi leur origine. Le **Breuilh** est d'origine celte il veut dire bois clairière.

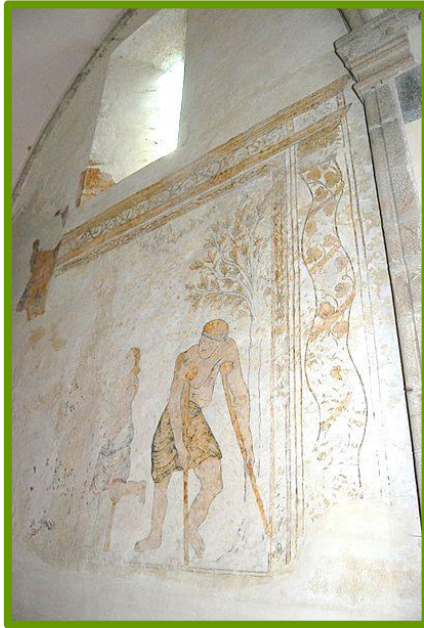
Il faut attendre l'époque gallo-romaine pour découvrir de nouvelles traces de l'homme. Elles se traduisent dans le nom des lieux **Janailhac, Paulhiat**, Janus et de Paul suivis du suffixe « ac » ce qui signifie villa de Paul et villa de Janus. **Abjat** et le **Viallard** conservent dans le sol les traces de ces villas.

Au village d'**Abjat** dans les années 1930 un coffre funéraire a été exhumé, il contenait encore le vase cinéraire en verre contenant des cendres humaines. Il convient de préciser que la notion de villa en ce qui nous concerne indique une grande propriété agricole.



L'église est protégée au titre des monuments historiques. L'édifice est inscrit sur la liste supplémentaire des monuments historiques. Les peintures murales sont classées monuments historiques.

Elle est dédiée à **Saint-Eutrope** (1^{er} évêque de Saintes) et **Saint-Yrieix** (fondateur de la ville voisine qui porte son nom) (La nef date du 13^{ème} siècle). Le clocher a été construit postérieurement à cette première église. Il avait aussi une vocation de tour de défense. Le chœur est de style gothique flamboyant ainsi que les deux chapelles latérales datant du 15^{ème} siècle. Il a été édifié alors que l'église venait d'être victime du sac perpétré par Ponton de Xaintrie.



La fontaine **Saint-Eutrope** à dévotion coule à la sortie du bourg en direction de **La Meyze**. Elle était et est peut-être encore objet de dévotion...

Des peintures murales et fresques ornent l'édifice.

Elles représentent des épisodes de la vie de Saint Eutrope.

Sur le mur gauche en entrant dans l'édifice, il s'agit sans doute du martyr du saint. En effet, Eutrope est reconnaissable grâce à l'habit liturgique dont il est revêtu. Il est entouré de deux soldats et nous savons, selon la légende, qu'il périt sous les coups.

Le mur d'en face représente un infirme qui vient demander au saint de le guérir. **Saint-Eutrope** est invoqué en Limousin pour guérir les infirmes.

Plusieurs objets ou mobiliers sont inscrits.

Dans la chapelle sud, dite de **Saint-Eutrope**, il y a deux statues, une Vierge à l'enfant et un Evêque. Elles datent de 1722.

Dans la base du clocher se trouvent deux bannières de procession, une sur fond rouge est dédiée à **Saint-Eutrope**, l'autre sur fond blanc est dédiée à **Saint-Yrieix**. L'édifice était décoré de peintures murales.

Le coffre installé dans la chapelle nord contient trois reliquaires, un bras bénissant, une colombe contenant des reliques de **Saint-Yrieix** ainsi qu'une monstrance reliquaire provenant de l'abbaye de **Grammont**.

Le village des **Chapelles** abrite une ravissante petite chapelle construite au milieu du 19ème siècle.

Elle a été léguée à la commune en 2015.

Deux statues en bois polychrome, l'une dédiée à Saint-Géry et l'autre à Saint-Blavy l'ornaient. Elles sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Pour des raisons de sécurité, elles sont aujourd'hui déposées dans l'église.

De ce village, un beau paysage se découvre à l'Est permettant de voir le **Mont Gargan** et par beau temps le Massif des **Monédières**.



En 2001 la commune acquiert un four traditionnel utilisé régulièrement par le comité des fêtes, l'école ou le centre de loisirs. C'est un lieu créant du lien culturel et festif.

JANAILHAC AUJOURD'HUI

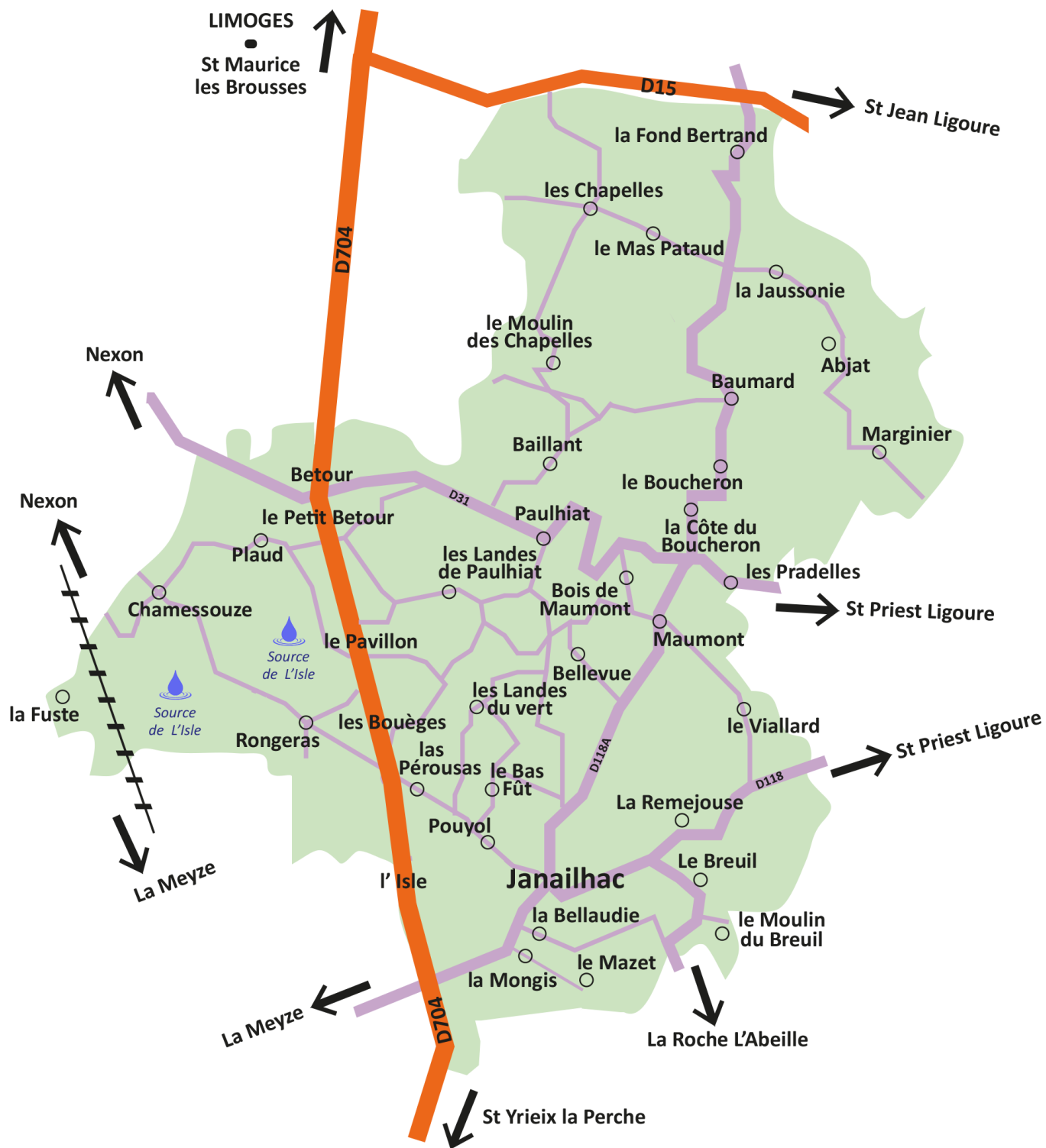


Canton : SAINT YRIEIX LA PERCHE

Communauté de communes : PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS

Population : 547 habitants (recensement 2019)

Superficie : 1 873 ha - 36 km de routes communales



Découvrez notre commune en suivant les 2 chemins de randonnées :

- Les Sources de l'Isle
- Du Nord au Sud (en cours de réalisation)



VIE MUNICIPALE



EQUIPE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, installé depuis le 04 Juillet 2020 pour 6 ans, est composé de 15 élus.



Philippe DEVARISSIAS
Maire



Eliane MAZABRAUD
1^{ère} Adjointe



Jean Louis GOUDIER
2^{ème} Adjoint



Gérard GRENIER
3^{ème} Adjoint



Marie LESAGE
Conseillère



Laurent DE MARCHI
Conseiller



Marlène BESSE
Conseillère



Frédéric BONNAUD
Conseiller



Jean-François BOULESTEIX
Conseiller



Arnaud COCO
Conseiller



Carine MOREAU
Conseillère



Anthony TESSIER
Conseiller



Janine LEROY
Conseillère



Kamel AMRI
Conseiller



Séverine STADELMANN
Conseillère

Il représente les habitants de la commune et règle par ses délibérations les affaires de celle-ci. Ses attributions (compétences) portent sur de nombreux domaines, parmi lesquels l'urbanisme, les travaux, l'école...

Vous pouvez rencontrer le maire et ses adjoints les samedis matin de 10h00 à 12h00 à la mairie.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le maire en appelant le secrétariat de mairie.

REFERENTS DE VILLAGES



Nous sommes là pour mieux nous connaître et communiquer.

Vous habitez JANAILHAC ? Contactez-nous !

Vous avez des observations, des suggestions, des demandes à formuler, nous sommes à votre écoute et disposés à faire votre connaissance.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de chacun selon votre secteur.

LE BOURG -LE BREUIL LA ROUMEJOUZE -LA BELLAUDIE - LA MONGIE -LE MAZET - LE VIALARD

Marie LESAGE

06 23 72 57 64

marie.lesage.janailhac@gmail.com

Eliane MAZABRAUD

06 58 96 83 33

eliane.mazabraud.janailhac@gmail.com

Anthony TESSIER

06 46 29 97 35

anthony.tessier96@sfr.fr

LE POUYOL – LE BAS FUT – LES LANDES DU VERT – LAS PEROUSSAS – LES LANDES DE PAULIAT PAULIAT – BELLEVUE – MAUMONT- BOIS DE MAUMONT

Jean-François BOULESTEIX

Jean-Louis GOUDIER

06 83 31 54 20

jeanlouis.goudier@gmail.com

Séverine STADELMANN

BETOUR - LE PETIT BETOUR - LES BOUEGES - LE PAVILLON

Kamel AMRI

06 83 30 97 05

amri.kamel@orange.fr

Arnaud COCO

06 73 79 65 05

famillecoco87@hotmail.fr

Gérard GRENIER

06 72 05 61 88

gerard.grenier.janailhac@gmail.com

CHAMESSOUZE – PLAUD – RONGERAS – L'ISLE – LA CROIX DE RONGERAS – LA FUSTE

Marlène BESSE

marlene.besse.janailhac@gmail.com

Philippe DEVARISSIAS

06 83 25 89 04

philippe.devarissias@orange.fr

Carine MOREAU

carine.moreau.janailhac@gmail.com

LE BOUCHERON – LA COTE DU BOUCHERON - LES PRADELLES - BAUMARD - BAILLANT LA FOND BERTRAND - ABJAT - LA JAUSSONIE - LE MARGINIER - LE MOULIN DES CHAPELLES

LES CHAPELLES - LE MAS PATAUD

Frédéric BONNAUD

06 78 84 88 78

fbonnaud87@orange.fr

Laurent DE MARCHI

06 07 18 69 60

l.demarchi@orange.fr

Janine LEROY

06 33 88 04 33

janine.leroy7@orange.fr

DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS



Le Maire est présent dans toutes ces commissions

CANTINE

Eliane MAZABRAUD – Marlène BESSE – Arnaud COCO – Jean-François BOULESTEIX

VOIRIE

Gérard GRENIER – Frédéric BONNAUD – Kamel AMRI – Anthony TESSIER

ECOLE

Titulaires Le maire – Eliane MAZABRAUD Suppléant : Séverine STADELMANN

TRAVAUX

Jean-Louis GOUDIER – Laurent DE MARCHI – Anthony TESSIER

ACCESSIBILITE

Laurent DE MARCHI - Janine LEROY - Séverine STADELMANN - Marlène BESSE - Marie LESAGE

APPEL D'OFFRE

Le maire - Jean-Louis GOUDIER - Gérard GRENIER Suppléants : Frédéric BONNAUD - Kamel AMRI

URBANISME

Eliane MAZABRAUD - Jean-Louis GOUDIER – Carine MOREAU

FINANCES

Le maire et les 3 adjoints - Séverine STADELMANN

SOCIAL

Eliane MAZABRAUD – Jean-Louis GOUDIER - Séverine STADELMANN - Carine MOREAU - Marie LESAGE

COMMUNICATION

Eliane MAZABRAUD - Laurent DE MARCHI - Janine LEROY - Marie LESAGE

BULLETTIN MUNICIPAL

Eliane MAZABRAUD -Jean-Louis GOUDIER - Marlène BESSE - Marie LESAGE - Janine LEROY

CADRE DE VIE ET ASSOCIATIONS

Eliane MAZABRAUD -Jean-Louis GOUDIER - Arnaud COCO -Séverine STADELMANN - Marie LESAGE

CIMETIERE

Gérard GRENIER – Jean-Louis GOUDIER - Frédéric BONNAUD – Jean-François BOULESTEIX

ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Eliane MAZABRAUD – Arnaud COCO – Marie LESAGE – Anthony TESSIER

- 1 correspondant défense : Gérard GRENIER
- 1 correspondant pandémie : Jean-François BOULESTEIX

DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Gérard GRENIER – Carine MOREAU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION EAU POTABLE

Jean-Louis GOUDIER - Gérard GRENIER (titulaires) Philippe DEVARISSIAS - Janine LEROY (suppléants)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE

Gérard GRENIER - Frédéric BONNAUD (titulaires) Anthony TESSIER (suppléant)

SYNDICAT AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

Frédéric BONNAUD - Anthony TESSIER

ESPACES NATURELS

Jean-Louis GOUDIER – Marie LESAGE – Jean-François BOULESTEIX

CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

Janine LEROY - Marie LESAGE (Titulaires) Séverine STADELMANN (suppléante)

MUSEE CECILE SABOURDY

Jean-Louis GOUDIER - Eliane MAZABRAUD

COMMISSIONS THEMATIQUES



COMMUNICATION

Marie LESAGE

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Jean-Louis GOUDIER - Janine LEROY

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

Carine MOREAU - Anthony TESSIER

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Carine MOREAU - Séverine STADELMANN

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Marie LESAGE - Gérard GRENIER

TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Anthony TESSIER - Frédéric BONNAUD

COMITE DE PILOTAGE « ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE »

Jean-Louis GOUDIER - Anthony TESSIER – Gérard GRENIER

MAIRIE DE JANAILHAC ET AGENCE POSTALE



1 rue Général Arbonneau 87800 JANAILHAC

05 55 00 71 06 www.janailhac-mairie.fr
mairie.janailhac@orange.fr

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h30

Samedi : 9h-12h - Fermée le mercredi



Pour vous informer et vous alerter en temps réel, téléchargez l'application [Panneau Pocket](#) sur votre téléphone mobile.

EMPLOYES MUNICIPAUX

Secrétariat de Mairie et Agence Postale
Marie-José FAURE et Caroline MASSY



Agents d'entretien

Eric BONAFY et Lucie LEMAITRE



Cantine scolaire

Isabelle GARNAUD



Aide Maternelle - Ecole et cantine

Sylvie DEBORD



Garderie

Caroline MASSY



VIE DE LA COMMUNE

Différents événements se déroulent chaque année dans notre commune :

- ✓ Vœux de la municipalité avec remise de chèques cadeaux aux parents des nouveaux nés
- ✓ Repas ou colis offerts aux personnes âgées
- ✓ Remise de cadeaux en fin d'année scolaire aux élèves rentrant au collège
- ✓ Commémorations du 08 mai et 11 novembre

Manifestations en collaboration avec les différentes associations de notre commune

- ✓ 1^{er} week-end de mai - fête de La Saint-Eutrope
- ✓ 2 marchés pique-nique
- ✓ Mi-juillet - méchoui
- ✓ 1^{er} week-end de novembre – Fête du terroir
- ✓ Marché de Noël
- ✓ Randonnées pédestres
- ✓ Repas associatifs
- ✓ Lotos

De plus, tout au long de l'année, nos associations animent notre village à travers d'autres manifestations.



Equipement premiers secours



Un défibrillateur cardiaque, semi-automatique, situé à l'entrée de notre salle des fêtes André Garnier, est disponible pour tous.

Labellisée village fleuri



Jumelage avec Kilstett (Bas-Rhin Alsace)

En septembre 1939 les habitants de la commune de Kilstett furent évacués. Dès leur arrivée à la gare de la Meyze ils ont été répartis dans les communes voisines. Certaines familles furent logées à Janailhac. En juin 1940, l'Alsace est redevenue allemande et les familles ont dû repartir chez elles. Il fallut attendre 1991 pour que les liens soient à nouveau tissés. Depuis notre commune, associée aux communes de Saint-Priest-Ligoure, La-Rochelle-Abeille et la Meyze, est jumelée avec Kilstett. L'association « Les amis de Kilstett » fait vivre ce jumelage.

Lire, échanger, communiquer à JANAILHAC



A votre disposition, au centre du bourg, la boîte à livres en libre-service : « La bascule aux livres ». Vous trouverez également une boîte à idées pour déposer, anonymement ou pas, à tout moment, vos remarques, suggestions et idées...

DEMARCHES ADMINISTRATIVES



ACCUEIL DE LA MAIRIE

AUTORISATIONS D'URBANISME

Ces documents fixent les règles de l'urbanisme pour les constructions, rénovations, changement de destination ou démolitions.

Quelle que soit la nature de vos travaux, il est impératif de vous rapprocher de la mairie.

Pour constituer vos dossiers vous pouvez consulter notre site internet, dans la rubrique **Démarches** puis **Urbanisme**

La communauté de communes exerce la compétence Urbanisme.

Service urbanisme : 05 19 09 00 09

Depuis le 20 novembre 2020, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est opposable sur notre commune. Il est consultable sur le lien ci-dessous :

PLUI commune de JANAILHAC

Toutes les demandes sont à déposer en Mairie

- Le certificat d'urbanisme
- La déclaration préalable
- Le permis de construire
- Le permis d'aménager
- Le permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager
- Le permis de démolir

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez désormais vous inscrire tout au long de l'année. Il suffit de vous présenter au secrétariat, pour en faire la demande, sinon vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vos_droits/F1367. Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections.

Pour ces deux démarches il faut vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Chaque français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire.

Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

PIECES D'IDENTITE - PASSEPORTS

Depuis 2017, notre commune a perdu sa compétence en matière de délivrance de la carte d'identité. Désormais, toutes les demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports sont à déposer dans l'une des mairies suivantes disposant d'un système d'enregistrement biométrique :

AIXE-SUR-VIENNE ; AMBAZAC ; BELLAC ; BESSINES-SUR-GARTEMPE ; CONDAT-SUR-VIENNE ; COUZEIX ; EYMOUTIERS ; ISLE ; LIMOGES ; PANAZOL ; ROCHECHOUART ; SAINT-JUNIEN ; SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT ; SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Il est impératif de prendre rendez-vous pour constituer le dossier de demande auprès de la mairie de votre choix.

La carte d'identité n'est pas obligatoire. Elle est gratuite. Validité 10 ans pour les adultes, 10 ans pour les mineurs.

ETRANGERS

Attestations d'accueil, documents de circulation ou titres d'identité républicains pour mineurs étrangers, la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

RECONNAISSANCE AVANT OU APRES LA NAISSANCE

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique.

En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, il est recommandé de faire une reconnaissance conjointe avant la naissance.

NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir : Certificat de naissance et le cas échéant, déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

MARIAGE CIVIL

Le mariage peut être célébré à Janailhac, si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune.

Pièces à fournir : Le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017 l'enregistrement du PACS s'effectue en mairie ou devant un notaire.

Documents à télécharger et à compléter avant de venir en mairie sur : service-public.fr/particuliers

DECES

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.).

Pièces à fournir : Pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès délivré par le médecin, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

CONCESSIONS AU CIMETIERE

La commune délivre des concessions de terrain ou de columbarium. Pour les tarifs, se reporter au chapitre CIMETIERE COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR.

EXTRAITS D'ACTES D'ETAT-CIVIL (NAISSANCE, MARIAGE, DECES)

Les extraits d'actes d'état-civil s'obtiennent auprès des mairies des communes qui ont enregistré l'événement.

Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la mairie du domicile.

Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata.

AIDES AUX AUTRES DEMARCHES ADMINISTRATIVES - COMMUNAUTE DE COMMUNES

Maisons France Services

Pour vous garantir un accès de proximité aux services publics, les portes du Centre Social à Nexon et de la Maison de l'Intercommunalité à Châlus vous sont ouvertes. Ce sont 2 lieux labellisés « France Services » depuis le 1er janvier 2020.



NEXON Centre Social - AAJPN

5, rue Jean-Jacques Rousseau - 87800 NEXON Tel : 05 55 58 11 05
Lundi : 14h-19h / Mardi > Vendredi : 9h-12h30 – 14h-19h
France Services de Nexon

CHÂLUS - Maison de l'Intercommunalité 28, av. François Mitterrand
87230 CHÂLUS Tél : 05 19 09 00 04
Du lundi au vendredi : 9h-12h30 – 13h30-17h

Aide personnalisée aux démarches administratives, à la constitution des dossiers, simulation des droits et aides pour les démarches santé, famille, retraite, emploi, impôts, accès aux droits, éco-rénovation

- Aide à la création du compte ameli (CPAM)
- Accompagnement aux démarches pour les demandes d'allocation logement, de prime d'activité, de RSA ...
- Accompagnement aux démarches d'inscription au Pôle emploi, actualisation, CV, consultation des offres d'emploi
- Accompagnement aux démarches de demande retraite, pension de réversion
- Aide au renouvellement du permis de conduire, aide au renouvellement de la carte grise, accès au solde des points du permis de conduire, pré-demande carte d'identité et passeport
- Accompagnement à la saisie de la déclaration de revenus, accompagnement à l'appropriation du prélèvement à la source, achat de timbres fiscaux, paiement des amendes en ligne
- Information et orientation en matière d'accès aux droits et droit du travail – mise en relation avec les professionnels du droit (Directe, avocat, huissier, etc.)
- Accompagnement aux démarches de demande d'aide pour travaux d'amélioration à l'habitat (PrimeRénov' et CEE)
- Information sur l'emploi d'un salarié à domicile
- Aide à l'utilisation du site internet laposte.fr
- Accès en libre-service à l'ensemble du matériel nécessaire pour la réalisation des démarches administratives : ordinateur, scanner, imprimante, webconférence pour rendez-vous à distance.
- Création d'une boîte mail

LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE DU CIAS PAYS DE NEXON-MONTS DE CHALUS



Que vous soyez actifs, retraités ou en situation de handicap, vous avez besoin d'une aide pour :

- L'entretien de la maison et/ou les travaux ménagers,
- La préparation de repas à domicile, y compris les courses,
- Vous assister dans les actes de la vie quotidienne ou l'aide à l'insertion sociale (votre lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale...),
- Un accompagnement dans les déplacements (à domicile ou en établissement),
- La garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit,
- L'accomplissement des démarches administratives pour salarier votre employé(e) qui vous aidera au quotidien,

Vous recherchez un emploi d'aide à domicile

CONTACTEZ LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE DU CIAS

05 55 58 26 79 - servicemandataire2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Les agents du service mandataire d'aide à domicile peuvent vous rencontrer sur rendez-vous, au bureau ou à votre domicile.

PETITE ENFANCE – ENFANCE

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) « Les P'tits Bouts » Pour les 0 – 3 ans

4, rue de Kilstett 87800 Janailhac

06 33 65 85 75 – 05 19 09 00 14

ram2.cias@paysdenexonmontsdechalus.fr

Missions du RPE :

Pour les parents

- Renseigner sur les différents modes d'accueil du jeune enfant,
- Permettre la mise en relation des parents avec des assistants maternels agréés
- Informer sur les droits et obligations en tant qu'employeur et accompagner dans les démarches administratives.



Pour les assistants maternels et candidats à l'agrément

- Informer sur la profession, les droits et obligations relatifs à l'agrément délivré par le Conseil Départemental.
- Proposer des outils et des temps de professionnalisation

Des temps d'accueil sont organisés pour les assistants maternels et les enfants.

MICRO CRECHE « Le jardin des loupiots » Pour les enfants de 10 semaines à 6 ans

2 chemin de la Ligoure 87800 Saint-Priest-Ligoure

Accueil du lundi au vendredi de 7h à 19h30

Renseignements et pré-inscription par téléphone :

Audrey de FELUC 06 14 26 83 45 Marie-Thérèse BELIER 06 60 52 23 80

jardindesloupiots@gmail.com



LE MULTI- ACCUEIL « Pirouett'Cacahuètes » Pour les 0 – 6 ans

« *Pirouett'Cacahuètes* » propose aux parents une solution d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans : accueil régulier, occasionnel, pour toute la journée ou quelques heures.

Multi-Accueil « *Pirouett'Cacahuètes* »

2 rue Jacques Brel – 87800 Saint-Maurice-Les-Brousses

05 55 57 50 07 pirouettcacahuètes@mutualitelimousine.fr



SCOLAIRES

SCOLAIRES PREMIER CYCLE - ECOLE PRIMAIRE ET ECOLE MATERNELLE

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal ou RPI regroupe les écoles de Janailhac, Saint-Jean-Ligoure et Saint-Priest-Ligoure.

Blog du RPI : <http://blogsenclasse.fr/87-janailhac-rpi/>

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h50/16h20 - Pas de classe le mercredi

Une garderie vous est proposée sur les trois sites, amplitude de 7h00 à 19h00.

Un service de navettes gratuites entre les trois écoles permet le transport des enfants.

Horaires : 7h00-8h50 / 16h20-19h00



SAINT-PRIEST-LIGOURE - Toute Petite Section, Petite Section et Moyenne Section

6 Jardin des Ecoliers 87800 SAINT-PRIEST-LIGOURE

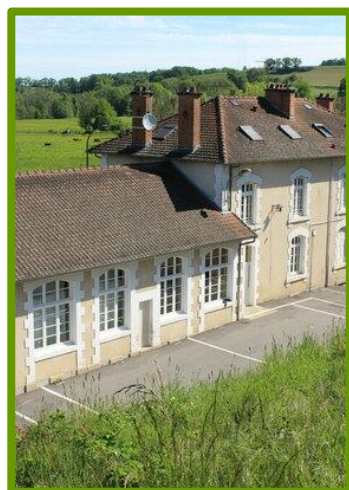
Directrice : DURIEUX Céline 05.55.00.69.69



JANAILHAC - Grande Section, CP, CE1 et une partie des CE2

9 rue des Ecoles 87800 JANAILHAC

Directeur : BEZEAU Christian 05.55.00.77.16



SAINT JEAN LIGOURE Une partie des CE2, CM1, CM2

Le Bourg 87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

Directrice : GUISSSET Angélique 05.55.00.48.54

SCOLAIRES SECOND CYCLE

COLLEGE DE RATTACHEMENT

Collège ARSENE BONNEAUD

11 rue Champlain 87800 NEXON 05 55 58 41 10

Un ramassage scolaire est mis en place par la région.

LYCEE DE RATTACHEMENT

Cité scolaire JEAN-BAPTISTE DARNET

28 Avenue de Périgueux 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE 05 55 08 35 35

L'arrêt du bus est situé dans le bourg proche de l'école.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Ils sont organisés par la région Nouvelle Aquitaine.

Avant toute inscription vous devez vous rapprocher de la mairie.

REGION NOUVELLE AQUITAINE 14 Rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX CEDEX

09 70 87 08 70 - ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Inscription par internet : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Le ramassage scolaire sur notre secteur est assuré par :

Voyages VILLESSOT Route de Limoges 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

05 55 75 90 80 contact@voyages-villessot.fr

EUROP VOYAGES 28 avenue Adrien Pressemane 87350 PANAZOL

05 55 06 20 06 <https://europvoyages.fr>

QUE FAIRE PENDANT LES TEMPS LIBRES ?



Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ASLH)

VOS ENFANTS DE 4 A 12 ANS

3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) présents sur le territoire pour vos enfants.

JANAILHAC (4 à 12 ans)

LE TERRIER DES GALOUPIAUX

4 rue de Kilstett 87800 JANAILHAC 05 55 00 76 58

terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

OUVERTURE : mercredis et vacances scolaires de 7h15 à 19 heures

FERMETURE : 1^{ère} semaine de septembre et vacances de Noël



Pour les enfants scolarisés à Nexon, un bus gratuit au départ de l'école est mis en place le mercredi midi par la commune de Nexon pour conduire les enfants au Terrier des Galoupiaux, départ : 12h15. Les repas sont pris au Terrier des Galoupiaux.

Réservations et renseignements sur le site internet.

FLAVIGNAC BOUGE TES LOULOUS (3 à 6 ans)

BUSSIÈRE-GALANT BOUGE TES COPAINS (6 à 12 ans)

VOS ADOLESCENTS DE 12 A 17 ANS

2 lieux pour les adolescents de notre territoire



Foyer des Jeunes Centre Social 87800 NEXON 05 55 58 11 05

[Le site internet de l'AAJPN](#)

www.facebook.com/Foyerdesjeunesnexon

www.instagram.com/foyerdesjeunesnexon/

Twitter = PijNexon

Snapchat = AAJPN NEXON



CHALUS – BOUGE TES JEUNES (BTJ) Place Salvador Allende 87230 Châlus 05 55 78 60 53

www.facebook.com/bougetesjeunes www.instagram.com/bougetesjeunes/

Des accueils libres (sans inscription), pour se retrouver entre amis, papoter, jouer au billard, ping-pong...

Des activités organisées avec et pour les jeunes (sur inscription) : Sorties sportives & culturelles, Séjours de Vacances, Chantiers de Jeunes, Mini-camps, Stages, Ateliers ponctuels ou réguliers...

Office de tourisme Pays de Nexon Monts de Chalus



Contactez les pour découvrir notre territoire et les nombreuses manifestations et animations qui s'y déroulent.

6bis place de la République 87800 Nexon

05 55 58 28 44

www.tourisme-nexon-chalus.fr/

Médiathèques



7 médiathèques à votre disposition

Dournazac ; Châlus ; Bussière-Galant ; Flavignac ; Pageas ; Les Cars ; Nexon

Médiathèque MARKOFF de Nexon

25 bis Rue François Chênieux 05.55.58.33.34

Consultez le catalogue et réservez vos documents

mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr

Suivez-les sur Facebook ou sur Instagram



Bibliothèque

19 rue Cécile Sabourdy 87800 St Priest Ligoure suivez-les sur Facebook

Elle est située près du Comptoir et est gérée par les bénévoles de l'association « cultures et loisirs ». Ouverture 5 jours par semaine. Elle travaille en partenariat avec le réseau des médiathèques de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.



Au-delà de leur mission de prêt gratuit de livres, CD, DVD et magazines, ce sont de véritables lieux d'animations avec des expositions, des spectacles, clubs de lecture, accueil de classes...

Musée et jardins Cécile Sabourdy – Cécile Sabourdy, peintre Naïf, reconnue, était native de JANAILHAC. Ses œuvres sont exposées dans ce musée.

Ce musée, ouvert en 2014, occupe un ancien presbytère du 17^{ème} siècle dans le bourg de Vicq-sur-Breuilh. Le thème mis à l'honneur est quelque peu atypique : les artistes Naïfs, Bruts et Singuliers sont réunis autour de leurs techniques hors du commun, personnelles, étranges... Plusieurs jardins complètent agréablement la visite.

Le Musée Cécile Sabourdy programme des expositions, animations, ateliers, spectacles, concerts pour adultes et enfants.



Coordonnées :

Musée & Jardins Cécile Sabourdy, rue Chauvaud, 87260 Vicq-sur-Breuilh

contact@museejardins-sabourdy.fr 05 55 00 67 73 Suivez-les sur Facebook

Ouvert toute l'année du mardi au dimanche de 14h à 18h. Gratuit pour les - de 6 ans.

Visites guidées sur réservation – **Tarif préférentiel pour les habitants de JANAILHAC**

MOBILITE

BUS

Une ligne régulière de bus SAINT-YRIEX-LA-PERCHE - LIMOGES existe du lundi au samedi - Arrêt SUR LA D704 - Le Pavillon



TRAIN - 3 gares à proximité

Gare de la MEYZE (5 km)
Ligne : Limoges - Saint Yrieix

Gare de NEXON (9km)
Ligne : Bordeaux- Périgueux
Limoges

Gare de Saint-Yrieix-La-Perche
(15 km)
Ligne : Bordeaux- Périgueux - Limoges

AEROPORT : Limoges-Bellegarde (35 km)

81 Avenue de l'aéroport ; 87100 Limoges 05 55 43 30 30



Sur le territoire, 84% des déplacements s'effectuent aujourd'hui en voiture individuelle. Cela engendre des problématiques environnementales (émissions de gaz à effet de serre notamment), mais également un coût incompressible pour les habitants. Pour limiter ces impacts, la communauté de communes propose différents services aux habitants



UNE VOITURE ELECTRIQUE EN AUTO PARTAGE

Disponible sur la commune de Nexon pour tous les habitants de la communauté de communes, le véhicule peut être loué à la journée ou à la demi-journée. Pour plus d'informations ou effectuer une réservation, rendez-vous sur : <http://paysdenexon-montsdechalus.clem.mobi/>

L'AUTOSTOP ORGANISE



Un mode de déplacement pratique pour des trajets de courte distance, un réseau solidaire entre conducteurs et autostoppeurs, la liberté de l'autostop, avec la confiance et la tranquillité en plus !

Vous pouvez choisir d'être conducteur en proposant de partager votre trajet avec un autostoppeur ou autostoppeur en vous postant sur l'un des arrêts matérialisés par le panneau « autostoppez-vous » sur les communes du territoire.

Pour vous inscrire et recevoir votre kit autostoppeur/conducteur, rendez-vous sur le site de la communauté de communes dans la rubrique : [Contactez-nous](#).

Arrêt place de l'église

TISSU ECONOMIQUE ET ASSOCIATIF



ALIMENTAIRE

L'ATELIER SUCRE ET L'ATELIER DE JANAILHAC
Artisan Boulanger

16 rue Gambetta 87800 NEXON
tél. : 05 87 08 29 50
rue des écoles 87800 JANAILHAC
tél. : 05 55 09 40 02

Nexon : du lundi au vendredi - 6h30 à 13h et 15h30 à 19h
Samedi - 8h30 à 13h / Dimanche - 6h30 à 12h30
Janailhac : tous les jours - 7h30 à 12h30

ARTISAN BOULANGER
BANETTE

Le Saint Eutrope

Le Saint Eutrope
Bar Restaurant

Facebook : Le Saint Eutrope
0544231063

19 rue Saint Eutrope 87800 Janailhac

Laure et Sébastien BLONDY
Gaec de La Groussie

La ferme du Breuilh

05.87.41.47.22
06.23.01.05.90

Vente directe de viande
bovins • ovins

ARTISANS ENTREPRISES ET SERVICES

Secteur bâtiment

Jean-Luc CELERIER

Maçonnerie
Rénovation

Le Petit Betour
87800 JANAILHAC

Tel 05.55.58.39.24

BLANC RENE

ELECTRICITE
PLOMBERIE, SANITAIRE

Installation - Rénovation - Dépannage

2 rue de Kilstett
87800 Janailhac

tél : 0555397919 / 0643751231

PEINTURE-87

Adresse : 4, La mangis 87800 Janailhac
Peintre/Solier Maquettiste

Adresse mail: NLPEINTURE87@gmail.com
Numéro Siret: 889.605.200.00019
Tél: 06.06.64.55.78

- peinture
- papier peint
- enduits
- toile de verre
- revêtements sol, pvc, stratifié

Secteur agricole environnement et automobile

Frédéric BONNAUD

- Fabrication et pose de portails
- Pose d'abreuvoirs et de tubulaires
- Pose de dalles et de chéneaux
- Petite mécanique générale
- Location de nacelle araignée

Aménagement de bâtiments agricoles

06 78 84 88 78

2 Les Chapelles - Janailhac
fbonnaud87@orange.fr

NATURE & PAYSAGE

Création et entretien de parcs et jardins

Au service des particuliers et des professionnels

Tel:06.72.54.26.67
E-mail:nature.paysage@efr.fr

EURL BONNET Richard
La mangie
87800 JANAILHAC

Ocealia LA COOPÉRATION AGRICOLE NOUVELLE-AQUITAINE

Yannick - Océalia Janailhac

Le Petit Betour - 87800 Janailhac
Tél. : 05.55.58.24.60 - Fax : 05.55.58.12.90
E-mail : janailhac-coop@ocealia-groupe.fr

LE GALL Ludovic

ACHAT - VENTE AUTOS
VOITURES ANCIENNES

25 Le Pavillon - 87800 JANAILHAC
Tél. : 06 99 76 03 21

DEUTZ FAHR SAME

SARL RICARD & FILS
MATÉRIEL AGRICOLE
BETOUR
87 800 JANAILHAC
Tél. : 05 55 00 28 29

Services



UnStudio
DANS LA PRAIRIE

GRAPHISTE / PHOTOGRAPHE

Pour une communication visuelle qui vous ressemble

Bulletin municipal / Création de logo / Carte de visite / Étiquette / Flyer / Diplôme / Enseigne / Bannière / Kakemono / Packaging / Affiche...
Packshot / Photos d'entreprise / Photos pour illustrer vos brochures...

06 87 25 72 04 Maumont - 87800 JANAILHAC
contact@unstudiodanslaprairie.com // www.unstudiodanslaprairie.com

- Entreprises
- Collectivités
- Associations
- Particuliers

Un Branché

Coiffure à domicile
Virginie Pourade

6 Chamessouze
87800 JANAILHAC

06 73 15 68 90

Nicole

coiffeuse à domicile

05 55 00 76 41

11 Le Pavillon
87800 Janailhac

vidcom coiffure - Siret 892 263 305 00009

PataYa
La patte éco-responsable

Création artisanale d'accessoires canins

Florence 06.20.40.62.63
Instagram pataya_creation
Facebook : PataYa Création

SIRET 888.640.711.00014

L'originale
CRÊPERIE
Ambulante

Laurie Masselin
L'originale
CRÊPERIE AMBULANTE

06 32 45 31 72
laurie.masselin@gmail.com

Particuliers, professionnels, associations.

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Christelle CERVO
10 Maumont
87800 JANAILHAC

Séverine LACROIX
8 Betour
87800 JANAILHAC

Nathalie MASSY
9 rue Saint Eutrope
87800 JANAILHAC

Corinne VIGIER
3 Place de l'Eglise
87800 JANAILHAC

Corinne MATHIEU
8 Le Pavillon
87800 JANAILHAC

ASSOCIATIONS

**CLUB DE RANDONNEE
AU FIL DE L'ISLE**
MAIRIE
Président : Christian LESAGE

**SOCIETE DE CHASSE
ACCA**
MAIRIE
Président : Clément GIZARDIN

CLUB DU 3ème AGE
MAIRIE
Président : André FAURE

**JUMELAGE
LES AMIS DE KILSTETT**
MAIRIE
Présidente : Valérie De Marchi

COMITE DES FETES
MAIRIE
Président : Dominique MAZABRAUD

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVE
Les 3 CRAYONS BLEUS**
MAIRIE SAINT-JEAN-LIGOURE
Président : David ROBIN

**SOCIETE DE PECHE
APPMA Ligoure Briance**
MAIRIE SAINT-JEAN-LIGOURE
Président : Didier MARCELLAUD

IMPOTS ET TARIFS



TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La déclaration des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement est conjointe au dépôt du permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

Vous recevrez alors dans les 6 mois suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, une lettre simple vous informant du montant de la taxe d'aménagement et les dates d'exigibilité des règlements.

TAXE FONCIERE

Taxe Foncière Bâti	34,70%
Taxe Foncière Non Bâti	69,02%

La taxe foncière est exonérée partiellement de 50 % pendant 2 ans pour les constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

CIMETIERE COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

TOMBES ET CAVEAUX

Prix au m² (concession perpétuelle)	90 €
Ouverture et fermeture caveau (à l'exception des caveaux en granit poli et ceux qui disposent d'une porte tampon)	300 €
Creusement tombe	410 €
Exhumation simple	310 €
Exhumation avec réduction de corps	420 €

COLOMBARIUM

Concession trentenaire renouvelable	500 €
Ouverture columbarium	210 €

Le montant du renouvellement sera fixé chaque année par le conseil municipal

JARDIN DU SOUVENIR

Droit d'inscription sur plaque	140 €
---------------------------------------	-------

SALLE DES FETES ANDRE GARNIER



Capacité :

290 personnes debout 95 personnes assises

EQUIPEMENT

- 1 rétroprojecteur + 1 écran, accès wifi. (Une caution de 500 € sera demandée si utilisation)
- 1 scène amovible, 1 sonorisation gérée par le personnel communal pour les spectacles.
- 1 cuisine

TARIFS

Résidents de la commune et communauté des communes

	1 jour	2 jours
Salle seule	100 €	200 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	125 €	250 €
Frais de chauffage (1er novembre eu 30 avril)	35 €	70 €
Journée supplémentaire		100 €

Non-résidents commune et communauté de communes

	1 jour	2 jours
Salle seule	125 €	250 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	175 €	350 €
Frais de chauffage (1er novembre eu 30 avril)	35 €	70 €
Journée supplémentaire		150 €

Associations de Janailhac et de la communauté de communes

Les trois premières manifestations engendrant un droit d'entrée sont gratuites.

A partir de la quatrième	
Salle seule	75 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	100 €

Associations hors communauté de communes

	1 jour	2 jours
Salle seule	100 €	200 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	150 €	300 €
Frais de chauffage (1er novembre eu 30 avril)	35 €	70 €
Journée supplémentaire		150 €

Une caution de **500 €** sera demandée à la prise des clés et sera rendue à la restitution des clés.

Lorsque la vaisselle fait partie de la location, il est demandé de ne procéder à aucun remplacement de vaisselle cassée une grille tarifaire sera appliquée.

GESTION DES DECHETS

DECHETS RECYCLABLES



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER
POTS ET BOCAUX EN VERRE
BOUTEILLES EN VERRE

À TRIER
BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
NOUVEAU
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN MÉTAL
EMBALLAGES EN MÉTAL

À JETER
VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE
OBJETS EN PLASTIQUE

À TRIER
CAHIERS, BLOC-NOTES, IMPRESSIONS
JOURNAUX, CATALOGUES, PROSPECTUS
COURRIERS, ENVELOPPES, LIVRES

**LES ORDURES MÉNAGÈRES AUX ÉCOPOINTS...
...NON MERCI!**

Déposez-les simplement dans votre bac.

SYDED Haute-Vienne bous ecocitoyens!
CITEO

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org

A jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri

CONTACT : SYDED - 05 55 12 12 87 - PAYS DE NEXON MONTS DE CHÂLUS - 05 55 78 29 29

POINTS DE COLLECTE

Notre commune possède 3 Eco-Points pour leur dépôt



Dans le bourg en face du centre de loisirs
(rue de Killstett)

A la sortie du bourg direction La Meyze



Au lieu-dit Betour le long de la D704

Merci de laisser ces
espaces propres

DECHETS NON RECYCLABLES



La collecte est assurée par la Communauté de Communes
Pays de Nexon-Monts de Châlus selon le calendrier joint.

Calendrier 2022 de collecte des déchets
Pôle Environnement : 05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Les jours fériés, la collecte se fait le lendemain sauf pour les vendredis fériés où elle se fait la veille.

En 2022, votre jour de collecte ne change pas. Retrouvez-le au dos du calendrier.

Cochez votre jour de collecte : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Pensez à sortir votre bac la veille au soir

Semaine rose Semaine jaune

Quelques conseils :

- Présentez votre bac plein pour limiter le nombre de levées ;
- Déposez-y uniquement des déchets non recyclables pour réduire le poids facturé ;
- Sortez votre bac la veille au soir du jour de collecte et retirez-le de la voirie dès que possible ;
- Pensez à l'entretien de votre bac en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;
- Présentez votre bac couvercle fermé, sans tasser les sacs ;
- Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.

Horaires déchèteries
www.syded87.org



Châlus

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h-11h45 / 14h-17h15

Les Ganes-Route
d'Oradour sur Vayres
06 20 91 67 21

Nexon

Du mardi au samedi :
9h-11h45 / 14h-17h15

Voie de contournement
06 20 91 21 45

JOURS DE COLLECTE DE JANAILHAC

MARDI SEMAINE ROSE

BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX

JEUDI SEMAINE ROSE

BETOUR

JEUDI SEMAINE JAUNE

CHAMESSOUZE PLAUD

Vous pouvez déposer vos autres déchets à la déchetterie de NEXON Voie de contournement 87500 NEXON 06 20 91 21 45 (aux heures d'ouverture) du mardi au samedi 9h-11h 45 et 14 h – 17 h15

opération gratuite 2022

Apportez vos branchages
taillés de haie

Repartez avec du broyat !
compostage, jardinage, paillage

VENDREDI 21 JANVIER - JANAILHAC
9h30-12h00
déposez vos branchages à partir du lundi 17/01

Inscription obligatoire
05 87 31 00 46
www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Des journées de broyage de vos déchets verts en collaboration avec nos agents techniques sont régulièrement organisées.

INTERCOMMUNALITE



Vous pouvez accéder au portail de la communauté de communes directement via le site internet de notre commune.

La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes.

Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La **Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus** est issue de la fusion du 1er Janvier 2017 de 2 intercommunalités, et regroupe 15 communes :
Bussière-Galant, Les Cars, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Janailhac, Pageas, Meilhac, Rilhac Lastours, Saint-Hilaire-les-Places, Saint-Jean-Ligoure, Nexon, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-Ligoure



Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus

Maison de l'Intercommunalité

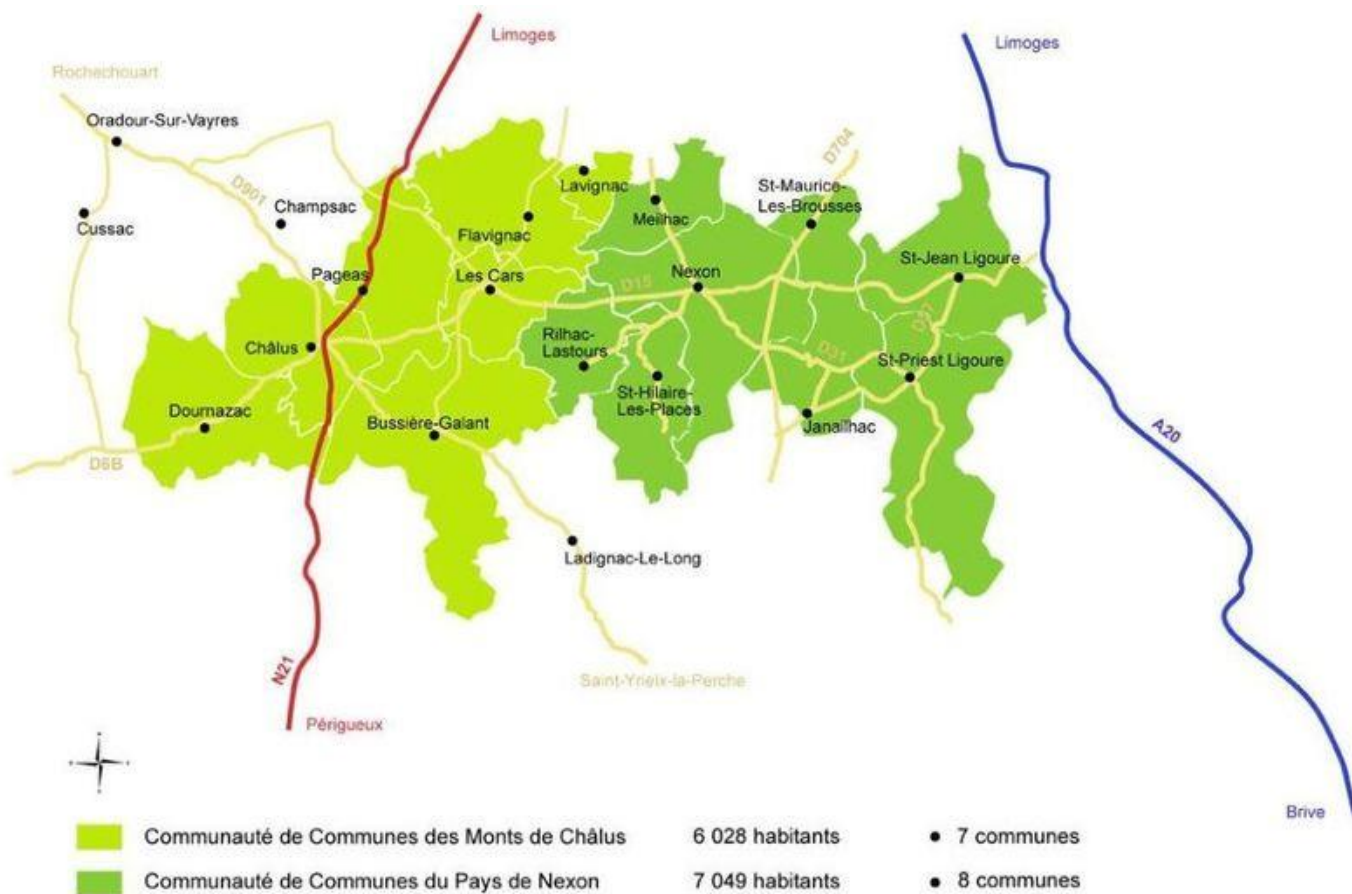
28 avenue François Mitterrand

87230 CHALUS

05.19.09.00.04 ou 05.55.78.29.29

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Vous avez un accès direct via le site internet de JANAILHAC



COMPETENCES



Pour les habitants

- ACTION SOCIALE
Aides à domicile – Crèches – Relais petite enfance -Accueils de loisirs – Accueils ados
- ENVIRONNEMENT
Déchets – Assainissement non collectif – Mobilité – Energies - Consultation PCAET (*Plan Climat - Air – Énergie Territorial*)
- CULTURE
Médiathèques -Agenda – Tourisme
- SERVICE AU PUBLIC
Aide aux démarches – Permanences des organismes

Pour les associations

- ACTIVITES
Répertoire des associations sur nos communes – Diffusion des manifestations
- SOUTIENS
Prêt de matériel (chapiteaux...)

Pour les Professionnels

- Accompagnements et aides – Conseils aux porteurs de projets touristiques – Gérer les déchets – Bâtiments accueil d'entreprises – Zones d'activités économiques – Numérique
- Découverte du territoire de la communauté de communes



COORDONNEES ET NUMEROS UTILES

Communauté de Communes Pays de NEXON-Monts de CHALUS

Siège social : 6 place de l'église 87800 NEXON

Siège administratif : 28 avenue François
Mitterrand 87230 Châlus

05 55 78 29 29 Fax : 05 55 78 29 30

accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

ASSITANT SOCIAL de secteur

M. Renaud GRAFOUILLERE
05 55 58 18 41 ou 05 55 58 30 91

Gendarmerie NEXON

29 Rue Gambetta

17 ou 05 55 58 10 08

Trésorerie SAINT YRIEIX LA PERCHE

12 Avenue du Dr Lemoyne

05 55 08 36 37

ENEDIS (ERDF)

09 726 750 87

05 55 08 36 37

Service des eaux SAUR

Boulevard Marcel Roux

SAINT YRIEIX LA PERCHE

05 87 23 10 00

**Numéro d'urgence pour
dépannage**

05 87 23 10 01

ORANGE (France Télécom)

39 00

BLOC NOTE



A large rectangular area with horizontal dashed lines, intended for writing notes.



NUMEROS D'URGENCE

☎ **15**
SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

☎ **17**
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

☎ **18**
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

☎ **112**
NUMÉRO D'URGENCE EUROPEËN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

☎ **3117**

Pour signaler **par téléphone** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ **39 19**

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

☎ **119**

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler **par SMS** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ **115**

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

☎ **116 000**

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.



MAIRIE

1 rue Général Arbonneau 87800 JANAILHAC

05 55 00 71 06 www.janailhac-mairie.fr

mairie.janailhac@orange.fr